



Autorisation pour le négoce ou le courtage de déchets

Informations pour remplir le formulaire de demande

Administration de l'environnement
Division des déchets
1, Avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch/Alzette

v. novembre 2012

1. Ce que vous devez savoir

- Dans son article 30, la loi du 21 mars 2012 relative aux déchets soumet à l'autorisation du ministre **les négociants et les courtiers de déchets**.
- L'autorisation délivrée dans le cadre de cette demande est seulement valable pour l'activité de courtage et de négoce de déchets. Toutes autres activités, comme par exemple la collecte et le transport de déchets, ne sont pas couvertes par cette autorisation. Si vous désirez effectuer également ces activités, une demande d'autorisation séparée comme collecteur/transporteur doit être introduite.
- La collecte et le transport de déchets dont vous avez fait le négoce/le courtage ne peuvent être effectués que par un collecteur/transporteur de déchets agréé au Grand-Duché de Luxembourg.
- Les explications ci-dessous s'adressent au requérant pour l'aider à compléter le formulaire de demande.
- La demande doit être introduite en simple exemplaire à l'adresse indiquée ci-dessus.

2. Ce à quoi vous devez faire attention

- Les documents à annexer au formulaire de demande sont à rédiger dans une des langues suivantes: Luxembourgeois, français ou allemand. Tout document établi en une autre langue sera refusé, à moins qu'une traduction est jointe. **Pour les documents émis par une autorité compétente ne faisant pas partie de la Communauté Européenne, une traduction jurée doit être jointe.**
- **Les documents à joindre peuvent être remis sous forme de copies simples. Toutefois, les documents suivants doivent obligatoirement être remis en original ou en copie certifiée conforme:**
 - **les extraits de casiers judiciaires / les certificats de bonne conduite et de moeurs;**
 - **certificats d'acceptation établis par les destinataires des déchets;**
 - **tous les autres documents établis par une autorité compétente d'un Etat ne faisant pas partie de la Communauté européenne.**
- Des copies sur papier thermo sont refusées.
- Chaque page du formulaire, y compris les annexes et les documents annexés, doivent être paraphés par le demandeur.
- Le formulaire doit être complété en lettres d'imprimeries, et les annexes doivent être insérées aux chapitres correspondants.
- Toutes les dates sont à indiquer sous la forme suivante (JJ/MM/AA).

3. Le remplissage du formulaire

Case 0

Indiquer ce qui convient.

Case 1

Les données relatives à votre société sont à compléter dans cette case. L'adresse de votre siège social est à inscrire (comme retenu dans le registre de commerce, le cas échéant).

Case 2 et 3

Dans cette case les données relatives à la personne responsable de la société (directeur/administrateur/etc...) ainsi que celles de son remplaçant sont à compléter. En annexe à cette feuille un extrait du casier judiciaire de chaque personne mentionnée est à joindre. Les extraits du casier judiciaire sont à insérer directement après la page du point 3) du formulaire.

Case 4

Au **point a)** le numéro et la date de l'autorisation de commerce sont à inscrire. Une copie de l'autorisation de commerce est à insérer directement après la page du point 4) du formulaire.

Au **point b)** la date de création de la société est à indiquer. Le document demandé est à insérer directement après la page du point 4) du formulaire.

Au **point c)** la date et le numéro de la police d'assurance de responsabilité civile sont à inscrire. Un certificat de la compagnie d'assurance prouvant l'existence de la police d'assurance est à insérer après la page du point 4) du formulaire.

Au **point d)** la date et le numéro de l'autorisation délivrée par un autre Etat membre de l'U.E. sont à inscrire. En outre, une copie de ladite autorisation est à insérer après la page du point 4) du formulaire. Si vous n'êtes pas en possession d'une telle autorisation, la partie d) est à rayer.

Au **point e)** indiquez la date d'approbation des statuts de votre société. Une copie des statuts est à insérer directement après la page du point 4) du formulaire.

Case 5

Cette case est à compléter et à signer par le requérant.

Annexe 1

A cette annexe les déchets pour lesquels vous souhaitez faire le négoce ou le courtage sont à énumérer.

La **colonne 1** "numéro d'ordre" est à compléter avec le numéro d'ordre (1, 2, 3, etc.).

La **colonne 2)** "Code CED du déchet" est à compléter avec le code du déchet. Seuls les codes du catalogue européen des déchets (CED) à six chiffres sont admis. Cependant les codes se terminant par 99 ne peuvent être utilisés qu'à défaut d'un autre code plus adapté. Au cas où un code se terminant par 99 est demandé la dénomination exacte du déchet (pas le libellé du CED) est à fournir en colonne 3. Si aucun autre code est mieux adapté, le code 99 indiqué sera limité à la dénomination fournie en colonne 3.

Ce catalogue peut être consulté et téléchargé, il se trouve au site Internet suivant:

http://www.environnement.public.lu/dechets/informations_pratiques/code_europeen_fr.pdf

Si vous avez des questions relatives aux codes, veuillez contacter l'Administration de l'environnement.

La **colonne 3** "*Pays d'origine du déchet*" est à compléter avec le pays d'origine du déchet.

La **colonne 4** "*dénomination de la catégorie de déchet*" est à compléter avec la dénomination du déchet selon le CED.

Si vous avez besoin de plusieurs pages, prière de faire des copies supplémentaires. Dans ce cas les numéros de page sont à indiquer en tête de chaque feuille. Chaque page de l'annexe est à parapher par le demandeur.

Annexe 2A

A cette annexe les informations concernant les destinataires primaires des déchets sont à inscrire.

L'annexe 2A est à compléter

- pour chaque destinataire dont vous disposez pour reprendre les déchets repris à l'annexe 1;

Si vous disposez de plusieurs destinataires, un nombre de feuilles d'annexe 2A égal au nombre de destinataires primaires doit être inclus (p.ex. 2 destinataires primaires = 2 exemplaires de l'annexe 2A).

La première partie de l'annexe 2A est à remplir avec les informations relatives au destinataire primaire du déchet. Une copie de l'autorisation d'exploitation du destinataire primaire est à insérer directement après la feuille correspondante de l'annexe 2A. En outre, un certificat d'acceptation du destinataire pour le(s) déchet(s) en question est à insérer directement après la feuille correspondante de l'annexe 2A. S'il s'agit d'un destinataire à l'étranger, la déclaration doit mentionner comme pays d'origine du déchet soit le Luxembourg, soit le pays indiqué pour le déchet correspondant à l'annexe 1, colonne 3.

Dans la deuxième partie de l'annexe 2A, le(s) code(s) de(s) déchet(s) accepté(s) par le destinataire primaire concerné est/sont à inscrire de même que le code de traitement (en utilisant les codes repris à l'annexe 3) auquel le déchets sera soumis et une description du procédé de traitement effectué.

Annexe 2B

Cette annexe n'est à remplir que si le destinataire primaire repris en annexe 2A effectue un traitement intermédiaire comme p.ex. stockage, tri, etc. classés sous les codes de traitement D13, D14, D15, R12 et R13. Dans l'annexe 2B, les informations concernant les destinataires secondaires des déchets traités sont à indiquer.

La **colonne 1** "*Code CED de déchets*" est à remplir avec le code CED du déchet. Si vous avez des questions relatives aux codes, veuillez contacter l'Administration de l'environnement.

La **colonne 2** "*Nom et adresse du destinataire*" est à remplir avec le nom et l'adresse complète du destinataire.

La **colonne 3** "*Numéro et date de l'autorisation d'exploitation*" est à remplir avec le numéro et la date de l'autorisation d'exploitation du destinataire secondaire.

La **colonne 4** "Code de traitement" est à compléter avec le code du traitement effectué par le destinataire secondaire. Les codes de traitement sont repris à l'annexe 3. **Veuillez noter que des traitements intermédiaires ne peuvent pas être considérés.**

Si vous avez des difficultés à recevoir de la part du destinataire primaire repris en annexe 2A, les informations demandées en annexe 2B, il est possible que celui-ci envoie directement les informations de façon confidentielle à l'Administration de l'environnement.

Si vous avez besoin de plusieurs pages, veuillez faire des copies supplémentaires. Chaque page de l'annexe est à parapher par le demandeur.

4. Informations supplémentaires

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, veuillez contacter:

Administration de l'environnement
Division des déchets
1, Avenue du Rock'n'Roll
L-4361 ESCH/ALZETTE

Tina Dos Santos Tel.: 40 56 56 312
Marc Syoen Tel.: 40 56 56 310
 Fax: 49 62 56

Liste de contrôle

Veillez utiliser cette liste afin de vérifier si tous les documents nécessaires ont été joints à la demande.

Documents à joindre

- ◇ Extraits du casier judiciaire (Point 2 et 3)
- ◇ Copie de l'autorisation de commerce d'un pays de l'Union européenne où la société est établie en premier lieu (Point 4a)
- ◇ Extrait récent du registre de commerce ou d'un organisme équivalent (Point 4b)
- ◇ Certificat de l'assurance responsabilité civile renseignant sur le montant assuré (Point 4c)
- ◇ Copie(s) de(s) l'autorisation(s) de négoce/courtage de déchets que votre société dispose dans d'autres pays de l'UE, le cas échéant (Point 4d)
- ◇ Copie des statuts de la société (Point 4e)

Pour chaque destinataire primaire, une page de l'annexe 2A est à remplir.

En cas de traitement intermédiaire (D13, D14, D15, R12, R13) effectué par le destinataire primaire repris en annexe 2A une annexe 2B est à remplir.

Les documents suivants sont à joindre:

- ◇ Copie de l'autorisation d'exploitation du destinataire primaire (Annexe 2A)
- ◇ Certificat d'acceptation du destinataire du déchet (Annexe 2A)
- ◇ Description du procédé d'élimination ou de valorisation (Annexe 2A)
- ◇ Copie(s) de(s) l'autorisation(s) d'exploitation du (des) destinataire(s) secondaire(s). (Annexe 2B)



Demande en vue de l'obtention d'une autorisation pour **le négoce ou le courtage de déchets**, selon l'article 30 de la loi du 21 mars 2012 relative aux déchets

Case réservée à l'administration

Numéro de demande / /

Date d'entrée / /

0) Une demande en vue de l'obtention d'une autorisation de collecte et de transport de déchets a été introduite simultanément

oui

non

Type d'activité:

Courtage

Négoce

1) Demandeur

Nom de la société

* Adresse physique:
Numéro, rue

* Code postal,
localité

Pays

Téléphone

Téléfax

* comme indiqué au
registre de commerce

2) Personne responsable de la société

Nom

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Formation,
diplôme

Date de l'obtention

Un extrait récent du casier judiciaire est à joindre derrière cette page.

3) Remplaçant

Nom

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Formation,
diplôme

Date de l'obtention

Un extrait récent du casier judiciaire est à joindre derrière cette page.

Remplacez cette page par

- **un extrait récent du casier judiciaire ou, à défaut, d'un certificat de bonne conduite et de mœurs de la personne responsable de la société ainsi que de son remplaçant.**

4) Autorisations et Assurances

- a) Autorisation d'établissement
- date d'émission (JJ/MM/AA)
/ /
- numéro
- b) Extrait récent du registre de commerce ou d'un organisme équivalent
- date de création de la société (JJ/MM/AA)
/ /
- numéro
- c) Certificat d'assurance de responsabilité civile
- date d'émission (JJ/MM/AA)
/ /
- numéro d'assurance
- d) Autorisations pour le négoce/ le courtage de déchets établies par d'autres Etats membres de l'UE
- date d'émission (JJ/MM/AA)
/ /
- numéro
- date d'émission (JJ/MM/AA)
/ /
- numéro
- date d'émission (JJ/MM/AA)
/ /
- numéro
- e) Statuts de la société
- Date de l'approbation des statuts (JJ/MM/AA)
/ /

Remplacez cette page par

- **une copie de l'autorisation de commerce**
- **un extrait récent du registre de commerce ou d'un organisme équivalent**
- **un certificat de l'assurance responsabilité civile renseignant sur le montant assuré**
- **une copie des autorisations de négoce/de courtage de déchets que votre société dispose dans d'autres pays de l'UE, le cas échéant**
- **une copie des statuts de la société**

5) Déclarations et signature

- 5.1. Nous déclarons de faire exclusivement le négoce/courtage des déchets repris dans la présente demande. Une nouvelle demande serait introduite pour d'autres déchets éventuels qui ne sont pas repris dans la présente.
- 5.2. Nous déclarons que les données reprises dans la présente demande sont sincères et exactes.

Fait à

[Redacted]

, le

date (JJ/MM/AA)

[Redacted]

[Redacted]

Signature du requérant

ANNEXES

ANNEXE 1: Indications concernant les catégories de déchets

ANNEXE 2A: Indications concernant les destinataires primaires des déchets

ANNEXE 2B: Indications concernant les destinataires secondaires des déchets

ANNEXE 3: Liste de code des opérations de valorisation et d'élimination

ANNEXE 2B

INDICATIONS DES DESTINATAIRES SECONDAIRES APRES TRAITEMENT INTERMEDIAIRE PAR LE DESTINATAIRE PRIMAIRE (D13, D14, D15, R12, R13)

N° d'ordre du destinataire primaire

	code de déchets	Nom et adresse du destinataire	Numéro et date de l'autorisation d'exploitation	Code de traitement
a)				
b)				
c)				
d)				
e)				
f)				
g)				
h)				
i)				
j)				
k)				
l)				
m)				
n)				
o)				
p)				

Au cas où le demandeur de l'autorisation ne reçoit pas directement ces informations du destinataire sous 1), le destinataire peut envoyer ces informations de manière confidentielle à l'Administration de l'environnement

ANNEXE 3

Codes des opérations d'élimination

D1	Dépôt sur ou dans le sol (p. ex. mise en décharge, etc.)
D2	Traitement en milieu terrestre (p.ex. biodégradation de déchets liquides ou de boues dans les sols etc.)
D3	Injections en profondeur (p.ex. injection de déchets pompables dans des puits, des dômes de sel, ou des failles géologiques naturelles, etc.)
D4	Lagunage (p.ex. déversement de déchets liquides ou de boues dans des puits, des étangs ou des bassins, etc.)
D5	Mise en décharge spécialement aménagée (p.ex. placement dans des alvéoles étanches séparées, recouvertes et isolées les unes et les autres et de l'environnement, etc.)
D6	Rejet dans le milieu aquatique sauf l'immersion
D7	Immersion, y compris enfouissement dans le sol sous-marin
D8	Traitement biologique non-spécifié ailleurs dans cette liste, aboutissant à des composées ou des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D1 à D12
D9	Traitement physico-chimique non-spécifié ailleurs dans cette liste, aboutissant à des composées ou des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D1 à D12 (p.ex. évaporation, séchage, calcination, etc.)
D10	Incinération à terre
D11	Incinération en mer
D12	Stockage permanent (p.ex. placement de conteneurs dans une mine, etc.)
D13	Regroupement préalablement à l'une des opérations numérotées D1 à D12
D14	Reconditionnement préalablement à l'une des opérations numérotées D1 à D12
D15	Stockage préalablement à l'une des opérations numérotées D1 à D12

Codes des opérations de valorisation

R1	Utilisation comme combustible (autrement que incinération directe) ou autre moyen de produire de l'énergie
R2	Récupération ou régénération des solvants
R3	Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants
R4	Recyclage ou récupération des métaux ou des composés métalliques
R5	Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques
R6	Régénération des acides ou des bases
R7	Récupération des produits servant à capter des polluants
R8	Récupération des produits provenant de catalyseurs
R9	Régénération ou autres réemplois des huiles
R10	Epannage sur le sol au profit de l'agriculture ou de l'écologie
R11	Utilisation de matériaux résiduels obtenus à partir de l'une des opérations numérotées R1 à R10
R12	Echange de déchets en vue de les soumettre à l'une quelconque des opérations numérotées R1 à R11
R13	Mise en réserve de matériaux en vue de les soumettre à l'une quelconque des opérations numérotées R1 à R12